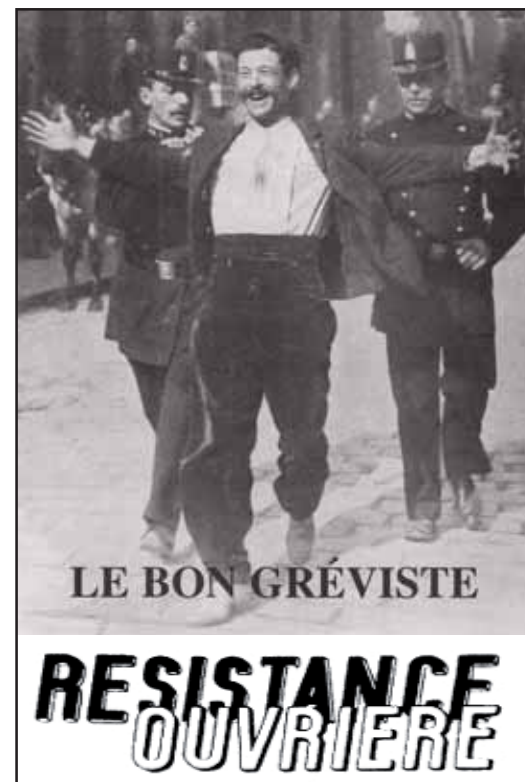


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 755 - Avril 2025 - 61^{ème} année - 1,50 €



Les assemblées générales

Conseil départemental

INTERVIEW



AFOC



UDR



(Lire P.2)

Enseignement

Rassemblement Université

le 11 mars



Rassemblement du 15 mars

à Paris devant le Ministère
de l'Éducation nationale

Audience à la DSDEN

AESH

INTERVIEW

(Lire P.4 et P.5)

Action sociale et Santé privée

Sept fédérations syndicales
du secteur social et médico-social
appelaient le 1^{er} avril à la grève
et aux manifestations

Négociations salariales

à Airbus
et aux Chantiers Navals

Retrait du dispositif ZFE

(Zone à Faible Émission)

(Lire P.6)

Les Dossiers de l'Os

Déchiffrer l'économie en 2025

(Lire P.7)



■ Assemblée générale du syndicat FO du Conseil départemental Bilan des avancées obtenues par la grève et la mobilisation

L'Ouest Syndicaliste a interviewé Catherine Fouquet, secrétaire du syndicat FO du Conseil départemental de Loire-Atlantique

L'Ouest Syndicaliste : Vous venez de tenir votre assemblée annuelle du syndicat. Quelle est la situation au Conseil Départemental ?

Catherine Fouquet : Le Conseil départemental est engagé dans une course aux économies. Le niveau des investissements est passé de 250 millions d'euros en 2023 à 135 sur le budget 2025. Les dépenses de fonctionnement subissent également une cure d'austérité et les agents sont directement impactés par cette politique de restrictions budgétaires. De plus, le point d'indice des fonctionnaires est bloqué depuis plusieurs années, ce qui conduit à une baisse du pouvoir d'achat.

L'OS : Peux-tu donner quelques exemples de mesures prises contre l'intérêt des agents ?

Catherine Fouquet : Le Conseil départemental a décidé par exemple de restreindre la prise en charge des frais de déplacements des agents et de réduire le budget du Comité des Œuvres Sociales de 200 000 euros en 2025, ce qui correspond à 10 %. En 2026, ce sera 250 000 € ! Bien entendu, nous nous opposons à ces restrictions contrairement à certaines organisations syndicales qui accompagnent ces mesures.

L'OS : Et dans cette situation, comment se porte le syndicat ?

Catherine Fouquet : Nous défendons les intérêts des agents avec détermination, ce qui nous permet de progresser en termes de syndicalisation (15 syndiqués de plus en 2024). Mais nous sommes confrontés à un « management » de plus en plus musclé de la



Catherine Fouquet, secrétaire du syndicat FO du département (pull vert) entourée de ses camarades.

part de la direction et également à une forme de « dialogue » visant à nous « occuper ». Ainsi, nous avons participé à 224 réunions institutionnelles en 2024, soit environ une centaine de plus que l'année précédente !

L'OS : Avez-vous obtenu quelques avancées pour les agents ?

Catherine Fouquet : Oui, c'est le fruit de la mobilisation. Dans les collèges, nous avons négocié la création de 11 postes supplémentaires. Mais c'était insuffisant. Avec la CGT, nous avons donc décidé de déclencher la grève à plusieurs reprises avec des taux de grévistes importants (50 %) et des cantines scolaires fermées dans une vingtaine de collèges. Sous notre pression, l'administration a fini par lâcher 15 postes supplémentaires, ce qui correspond en tout à la création de 26 postes. Mais il faudrait beaucoup plus pour les 84 collèges du département. C'est la raison pour laquelle nous venons de déposer un nouveau préavis de grève.

L'OS : Vous avez également mené une action déterminée pour défendre les intérêts des agents qui assurent l'entretien des routes du département ?

Catherine Fouquet : Exactement. Cela a duré 18 mois dans le cadre d'une intersyndicale FO et CGT et le 25 février dernier, nous avons obtenu des avancées réelles. Il faut avoir en tête que les agents des routes peuvent travailler la nuit ou le week-end en cas de nécessité. Ils assurent la sécurité des automobilistes et nous voulions que cela soit pris en compte. Nous avons obtenu par exemple un forfait d'indemnité de 20 € en cas d'intervention le matin ou le soir (au lieu des 10 € proposés par la direction) et de 60 € la nuit (contre 30 € proposés par l'administration). Concernant les travaux d'urgence, nous avons obtenu une majoration de 100 % pour un délai de prévenance inférieur à 15 jours et de 50 % entre 15 et 30 jours. Nous avons soumis ces avancées à l'assentiment des agents et nous avons signé l'accord.

INTERVIEW

L'OS : Vous avez lancé une enquête auprès des personnels administratifs qui a recueilli 300 réponses et qui concerne entre autres leurs conditions de travail et le régime indemnitaire (RIFSEEP). Que disent les collègues ?

Catherine Fouquet : Nous sommes en train d'y travailler. De nombreux collègues sont en colère. Le point d'indice est bloqué, la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) est suspendue, les avancements gelés en 2025 à cause d'un problème de logiciel et ce n'est pas la pauvre augmentation de 28 € mensuelle du RIFSEEP qui va mettre du « beurre dans les épinards ». Et dans le même temps, on demande toujours plus aux agents ! S'ajoute à cela une opacité sur la mobilité des agents compte tenu des restrictions budgétaires.

L'OS : En fin d'AG, vous avez remis un chèque de 300 € au secrétaire général de l'Union départementale pour qu'il le verse dans la caisse de solidarité de l'UD.

Catherine Fouquet : Oui, nous n'avons pas toujours le temps de répondre positivement aux appels lancés par l'Union départementale mais nous considérons que la solidarité interprofessionnelle est nécessaire. Il est très important pour nous de soutenir par exemple nos camarades de Saunier Duval qui ont fait grève plusieurs jours pour défendre leurs droits contre la prétention de leur direction de licencier 225 salariés.

L'OS : Vous avez renouvelé vos instances et tu as été réélue à l'unanimité comme secrétaire générale du syndicat.

Catherine Fouquet : Effectivement. Mais le plus important, c'est le travail d'équipe. Un Conseil syndical de 19 membres dont deux nouveaux camarades a été élu et nous avons un bureau solide pour poursuivre le travail effectué et défendre les intérêts des agents.

■ L'Assemblée générale de l'AFOC s'est tenue le lundi 24 mars 2025



L'assemblée générale annuelle de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs 44 s'est tenue à la fin de la dernière Commission administrative de l'Union départementale CGT-FO le lundi 24 mars 2025. Sous la présidence de Yann Couroussé, Thierry Colson a présenté le rapport d'activité de l'AFOC.

À Nantes, il y a 3 permanences hebdomadaires (les lundis et mercredis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h30). À Saint-Nazaire, les militants Force Ouvrière assurent une permanence hebdomadaire tous les jeudis de 14h à 17h. L'AFOC 44 défend les locataires et les consommateurs qui adhèrent à l'association. Rappelons que tous les syndiqués sont adhérents.

En 2024, 103 dossiers ont été suivis ou nouvellement pris en charge donnant lieu chacun à une ou plusieurs interventions (courriers, appels téléphoniques, mails, et déplacements). Sur ces dossiers :

- ▶ 52 ont eu un résultat positif.
- ▶ 47 sont en cours de traitement.
- ▶ Un a reçu une réponse défavorable.
- ▶ Deux sont « sans suite » et un est entre les

maines de la justice.

Les dossiers suivis concernent des demandes de mutation de logements, des problèmes de logements eux-mêmes (fuites d'eau, de sol, moisissures, de garage, etc.), des problèmes d'habitation (fuites de toiture, fissures de maison neuve), de billets d'avion annulé non remboursés, de réparation de voiture, etc.

Les militants de l'AFOC participent également aux réunions diverses (Conseil de Concertation Locative, etc.) des bailleurs : Silène, Nantes Métropole Habitat, CDC Habitat, la Nantaise d'Habitation, ICF, Aiguillon, Atlantique Habitation, Habitat 44).

L'AFOC44 est également représentée par deux camarades qui participent aux Commissions Consultatives des Services Publics de Nantes Métropole (eau, énergie, déchets, transport, parkings, etc.) et aux réunions en préfecture sur le logement.

Pour mieux conseiller, les militants de l'AFOC 44 assistent également aux stages de formation de l'AFOC nationale (les règles à connaître concernant la location d'un bien, le surendettement, les démarches en cas de sinistres, etc.).

■ Une centaine d'adhérents étaient présents à l'assemblée générale de l'UDR



L'assemblée générale de l'Union départementale des Retraités FO 44 s'est tenue jeudi 20 mars sous la présidence de Jean-Jacques Nicolai de l'Union confédérale des Retraités et en présence d'Adrien Leclerc, secrétaire adjoint de l'UD FO 44. Une centaine d'adhérents étaient présents.

Notre assemblée générale s'est félicitée du départ immédiat de notre Confédération du « conclave » le 27 février dernier. Elle s'est aussi félicitée de la sortie du communiqué confédéral « Pain, Paix, Liberté » qui « dénonce les postures va-t-en guerre et toute escalade guerrière ».

Depuis 2017, les retraités ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat : les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. Dans le même temps, les franchises médicales ont été doublées, le coût des soins a augmenté de manière considérable. Dans ces conditions, de nombreux retraités renoncent aux soins. L'AG a donc adopté une résolution qui exige :

- ▶ L'augmentation immédiate de 10 % des pensions et retraites au titre du rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2017.
- ▶ L'indexation des pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen des actifs et au minimum sur le coût de la vie.

- ▶ Pas touche à l'abattement fiscal de 10 % (1).
- ▶ Non à toute augmentation de la CSG, non à la CSG.
- ▶ Pas de remise en cause des droits familiaux, des pensions de réversion ainsi que toute atteinte aux droits des malades atteints d'affection de longue durée.

Concernant l'état catastrophique de l'hôpital public, sur les décès aux urgences du CHU et ailleurs, elle revendique entre autres :

- ▶ Le recrutement massif de personnel, l'augmentation du nombre de places dans les formations médicales et paramédicales et l'ouverture de lits.
- ▶ L'abrogation des franchises médicales doublées en avril 2024.

L'assemblée générale s'est conclue par un appel à la syndicalisation : « La satisfaction de nos revendications, pour le pain, la paix et la liberté doit s'accompagner du renforcement de notre CGT-Force Ouvrière ».

⁽¹⁾ Répondant à une proposition du MEDEF, la secrétaire générale de la CFDT a déclaré : « la question des 10 % d'abattement fiscal dont bénéficient les retraités se regarde ». Inacceptable !



« PAIN, PAIX, LIBERTÉ »

Nous avons réagi au discours du président de la République, à la télévision, le 5 mars. Nous avons réagi parce que ce discours était alarmiste et inquiétant. Bien entendu, le contexte géopolitique change et les conflits se multiplient à travers le monde. C'est pourquoi nous avons voulu rappeler les valeurs de notre organisation syndicale, les valeurs qui nous unissent : pain, paix, liberté !

Notre communiqué soulignait aussi que sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

L'appel à l'engagement de chacun dans un effort de guerre n'a rien d'évident. Le contexte est aussi celui d'une France profondément divisée. Différentes enquêtes, notamment celles du CEVIPOF sur les fractures françaises, confirment à chaque fois l'ampleur du mécontentement, de la colère et de la défiance. On le ressent dans nos syndicats, chez nos adhérents. Alimenter encore la défiance en concentrant les efforts sur la défense au détriment des dépenses sociales et des services publics, ne ferait qu'alimenter encore la colère et la défiance...

Certes, la priorité budgétaire donnée à la défense peut venir soutenir notre économie et notre industrie. Mais il est regrettable que les mesures exceptionnelles annoncées (notamment sortir les dépenses de défense des règles de calcul du déficit au niveau européen) n'aient pas été mobilisées plus tôt pour d'autres priorités, pour stopper la désindustrialisation ou accélérer la lutte contre le changement climatique. Surtout dans le contexte qui est le nôtre, où les finances publiques sont contraintes, par les erreurs de prévision et la facture du quoi qu'il en coûte, l'urgence se déplacerait sur l'armement plus que sur notre modèle social. Soyons vigilants ! Le concours Lépine des mauvaises idées est lancé... on l'a vu avec la journée de solidarité, les jours de carence dans la fonction publique, la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie... L'offensive sur le si généreux modèle social français trouve un regain de vitalité, avec pour idée centrale que les Français ne travailleraient pas assez. La tentation est grande, notamment du côté du patronat, de se saisir de l'occasion pour pousser des mesures restrictives, pour ne pas dire provocatrices, sur les retraites ou la durée du travail : retraite à 70 ans pour le MEDEF et extension de la capitalisation, relèvement de la durée du travail à 36 heures hebdomadaires pour la CPME...

Ce n'est pas acceptable, nous ne renoncerons pas à nos droits, à nos acquis, à notre modèle social. Nous l'avons écrit, pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la Sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert -
Directeur : Michel Le Roc'h
Rédactrice en chef : Hélène Macon
Bourse du Travail F. Pelloutier
2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes
Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet : force-ouvriere44.fr
E-m@il OS : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

é

● Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Un 1^{er} mai contre la guerre et pour les revendications !

Quelque 1 700 salariés en grève du secteur social et médico-social ont défilé le 1^{er} avril dans les rues de Nantes pour exprimer leur colère dans un secteur laissé encore un peu plus à l'abandon par le gouvernement Bayrou. Les salaires sont très bas et les conditions de travail se dégradent à vue d'œil. Conséquences des politiques d'austérité, les files d'attente pour obtenir une place dans une structure spécialisée augmentent. À titre d'exemple, 200 enfants attendent une place en Institut médico-éducatif en Loire-Atlantique ! À l'hôpital, à l'école, et dans de nombreux services publics, c'est la même logique. On meurt sur des brancards aux urgences faute de médecins et de soignants. Le

taux de mortalité infantile augmente. La France est aujourd'hui descendue à la 23^{ème} place sur les 27 pays de l'Union européenne. Dans le secteur privé, la politique conjointe du gouvernement et du patronat conduit à de nombreux licenciements. La production automobile a même atteint son niveau de production le plus bas depuis les années 1960 ! En bas, les salariés se battent avec courage contre cette politique. En haut, tout est fait pour sauver de la censure le président de la République et le Premier ministre au bord du gouffre avec l'affaire Betharram. Tout cela va-t-il tenir encore longtemps ? En décidant de quitter le « conclave » et en condamnant la politique du gouvernement et



des « va-t-en-guerre » (voir communiqué ci-contre), notre Confédération a réaffirmé avec force son indépendance. C'est un point d'appui essentiel pour toutes celles et tous ceux qui se battent quotidiennement sur le terrain pour la satisfaction de leurs revendications. Et c'est sur cette base, en opposition totale à la politique du gouvernement et à la guerre, pour les revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites – et non l'abrogation des 64 ans qui signifie l'acceptation d'un départ à 63 ans – que nous proposerons aux autres organisations syndicales du département l'action commune ce 1^{er} mai. ■

Communiqué du 17/03/2025 de l'UD CGT-FO 44

FO

44

POUR L'ABROGATION DE LA LOI IMMIGRATION ET LE RETRAIT DE LA CIRCULAIRE RETAILLEAU POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Avec sa Confédération, l'Union Départementale CGT-Force-Ouvrière de Loire-Atlantique dénonce « le recul permanent » ⁽¹⁾ des droits des travailleurs étrangers en France, dont la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025 est une expression particulièrement brutale.

Cette circulaire s'inscrit « dans la logique répressive » de la loi Immigration du 26 janvier 2024, loi raciste et xénophobe qui répond à la demande du patronat de bénéficier d'une main d'œuvre bon marché, malléable et corvéable à merci.

En conditionnant les régularisations des travailleurs sans papiers à l'exercice d'un métier dit « en tension » et en les soumettant au pouvoir discrétionnaire des préfetures, elle aura pour conséquence de maintenir ceux-ci dans l'illégalité et donc dans la plus grande précarité.

L'Union départementale s'alarme d'autant plus des effets des mesures Retailleau qu'elle

est d'ores et déjà amenée à défendre des travailleurs étrangers, dont l'employeur profite de la situation administrative pour remettre en cause leurs droits : licenciements abusifs, non-paiement des salaires, heures supplémentaires non rémunérées, absence de bulletins de paie, non déclaration à l'URSSAF...

Dans ce contexte, à l'occasion de la journée internationale contre le racisme, l'Union départementale Cgt-FO de Loire-Atlantique rappelle son engagement aux côtés de toutes celles et ceux qui luttent contre le racisme et les discriminations, pour l'abrogation de la loi Immigration et des mesures Retailleau, pour l'égalité des droits et la régularisation de tous les travailleurs sans papiers.

Elle soutient les militants Force Ouvrière qui participeront aux manifestations du 22 mars contre le racisme.

⁽¹⁾ Circulaire confédérale du 6 mars 2025 et ses annexes



Nantes, le 18 mars 2025

Cher(e)s Camarades,

Les frappes israéliennes de cette nuit ont tué plus de 400 Gazaouis dont de très nombreux enfants.

La barbarie génocidaire se poursuit dans l'indifférence totale du Président de la République et du gouvernement qui continuent de soutenir Netanyahu. Il faut que cela cesse ! J'invite les militants FO à rejoindre les rassemblements qui auront lieu dans les prochaines heures et dans les prochains jours pour exiger l'arrêt de ce massacre.

Michel Le Roc'h

■ SOUTENIR LA LIBÉRATION DU DOCTEUR HUSSAM ABU SAFIYA !



Dr. Hussam Abu Safiya, directeur de l'hôpital Kamal Adwan, a été arrêté sans jugement le 27 décembre 2024, après que son hôpital a été détruit.

En tant que dernier hôpital opérationnel de Gaza dans le nord, Kamal Adwan a fourni des soins essentiels sous bombardement. Aujourd'hui, le Dr. Abu Safiya est toujours en détention, avec des informations faisant état de tortures.

Nous exigeons sa libération immédiate et la liberté de tous les travailleurs de la santé détenus.

SIGNEZ ET PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE !



<https://freedrabusafiya.com/francais-2/>



■ Enseignement

Les conséquences de l'austérité appliquée à l'Éducation nationale en Loire-Atlantique sont très concrètes. Moins 17 postes à temps complet en collège

(moins 606 élèves) et plus 8 postes en lycée (pour plus 296 élèves).

À l'Université, il est demandé aux personnels de

trouver les solutions pour réaliser une économie de 4,6 millions d'euros d'ici 2026. Les collègues n'acceptent pas.



Rassemblement Université le 11 mars

Mardi 11 mars, répondant à l'appel de l'intersyndicale nationale, environ 150 enseignants et étudiants étaient rassemblés devant l'Université de Nantes pour scander « Non à l'austérité Macron/Bayrou, du fric pour les services publics, de l'argent pour les facs, pas pour la guerre ».

Le lendemain, mercredi 12 mars, une vingtaine de collègues soutenait une délégation intersyndicale du lycée Clemenceau de Nantes, reçue à sa demande par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Les collègues déplorent la perte programmée de 59 heures postes entraînant la suppression d'une terminale et l'augmentation du nombre d'élèves

par classe, mesures totalement déconnectées de la réalité des effectifs du lycée. Rien de concret n'a été obtenu, et les collègues vont discuter pour décider de la suite. Voir « Audience à la DSDEN »

Le 3 avril, c'est une délégation du collège Albert Vinçon de Saint-Nazaire qui sera reçue pour revendiquer les moyens d'accueillir dignement 12 élèves non francophones. Alors que la rectrice de l'académie de Nantes a déclaré avec des sanglots dans la voix « qu'aucun élève ne doit être laissé au bord du chemin », ce collège ne dispose d'aucun enseignant formé à l'apprentissage du français langue seconde (FLS), ce qui constitue une véritable maltraitance pour ces élèves. ■



Rassemblement Université le 11 mars

■ Rassemblement du 15 mars à Paris devant le Ministère de l'Éducation nationale

Le rassemblement du 15 mars à Paris devant le Ministère de l'Éducation nationale (voir L'OS 754, p. 2) a été l'occasion de réaffirmer les revendications et le fait que nous n'acceptons pas que le budget de l'éducation soit sacrifié au profit d'un budget de guerre porté à 90 milliards d'euros, soit une

fois et demie celui de l'Éducation nationale. Organiser le rapport de forces partout où c'est possible est indispensable.

Un nouveau rassemblement est d'ores et déjà organisé au ministère à Paris le 2 avril, date de sortie de ce numéro. ■

**SUPPRESSIONS DE POSTES
À L'ÉDUCATION NATIONALE**



Rassemblement MEN le 15 mars



■ Audience à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Une délégation composée de camarades de FO, du SNES, de parents d'élèves et d'un professeur du lycée a été reçue par les adjoints de l'Inspecteur d'académie. Les représentants des lycéens, qui n'ont pas obtenu d'audience auprès de l'administration, ont adressé dans un courrier leur soutien à la délégation en leur demandant de porter leur voix. (Cf. extraits ci-dessous).

Nos camarades sont revenus sur la perte progressive de moyens d'enseignement d'année en année. Le nombre d'heures supprimées s'élève à 254 précisément entre 2016 et ce qui est prévu à la rentrée 2025. Le taux d'heures supplémentaires est évidemment en hausse sur la même période passant de 19 à 23 %.

En 2025, la fermeture d'une classe de terminale combinée à la baisse constante du nombre d'heures entraînera la suppression de postes, un en mathématiques, un en histoire-géographie et un en lettres classiques et le gel de postes en anglais, encore en mathématiques et en éducation



Rassemblement Clemenceau le 12 mars

physique et sportive. La multiplication des arrêts de travail et l'épuisement professionnel, les demandes

de rupture conventionnelle – qui ne sont même pas satisfaites – vont donc se poursuivre.

Pour toute réponse, l'administration, qui représente l'État, se cache derrière un argument douteux et

très discutable. Celui de l'Indice de Position Sociale (IPS). Élevé à Clemenceau, il y aurait donc égalité des chances puisque les moyens sont répartis sur des établissements à l'IPS moins élevé. Le nombre d'heures supprimées serait donc justifié.

Autre réponse : il y a un projet de loi de finances voté par le Parlement à l'Assemblée nationale. L'Inspecteur académique et la rectrice obéissent et appliquent. « C'est le choix des urnes ».

Et encore, « on peut remercier Mme Borne d'avoir rétabli les 4 000 postes » – une vaste plaisanterie – ou encore « le privé phagocyte tout », « c'est unique en France, quasiment ». Nantes est un « petit Paris ». Ou encore la baisse démographique. Le mal-être au travail est lui réduit à « un contexte sociétal anxiogène ».

L'administration a donc noyé le poisson en disant qu'elle tenait compte de l'ensemble des arguments et que des réponses seraient données... en juin. Bref, la langue de bois habituelle. ■

● Extraits du courrier des représentants lycéens du lycée Clemenceau

I - Cette baisse crée des classes surchargées nuisant aux apprentissages. Il y aura vraisemblablement, si l'on se base sur les effectifs des élèves de première de cette année et si l'on compte d'éventuels redoublants, plus de 35, voire plus de 36 élèves par classe de terminale l'an prochain, ainsi que des cours de langue en classe entière dans tous les niveaux. [...]

La hausse des effectifs par classe est problématique « pour les cours de langue, dans lesquels l'importance de la participation orale est grande. [...] La progression dans cette matière étant corrélée au temps de participation orale, les élèves progressent beaucoup moins quand la taille de la classe augmente. On ne peut, de plus, plus faire de dialogues entre élèves car le niveau sonore atteint dans la salle, à 36, est trop élevé. [...] »

II - Prendre sur les marges n'est pas une solution. Supprimer les dédoublements en classe de seconde, c'est favoriser le décrochage des élèves les plus en difficulté à l'entrée au lycée. [...] Les cours d'EPS en demi-groupes sont nécessaires à la sécurité des élèves. »

Idem pour les Travaux Pratiques en sciences. Les options facultatives sont également remises en cause : les mathématiques expertes et les mathématiques complémentaires, nécessaires pour certaines formations post-bac et auxquelles douze élèves ont été refusés cette année faute de place. L'option théâtre, l'italien LV3 ou bien l'arabe LV3 et le grec qui ne sont proposés qu'à Clemenceau. « Un élève souhaitant suivre une option serait obligé d'aller dans le privé désormais ? [...] »

III - Au-delà des conséquences directes sur les classes à la rentrée prochaine, les élèves s'inquiètent :

[...] Beaucoup d'élèves perçoivent une dissonance entre les objectifs de l'Éducation nationale et la pratique. On a l'impression que le lycée Clemenceau, construit en 1808 parmi les « masses de granit » de Napoléon 1er, est extrêmement fragile, au bord de la faillite, de l'effondrement quand on observe ces baisses de moyens successives. Et, par extension, les élèves se représentent la même chose du système éducatif (impression qui est aussi alimentée par l'actualité politique, au vu du nombre

de ministres de l'Éducation nationale par quinquennat par exemple).

Dès lors, dans un climat d'actualité anxiogène, qui ne fait que renforcer ce sentiment d'effondrement, comment prendre soin des élèves et de leur santé mentale ? La réponse n'est évidemment pas de diminuer les moyens, au contraire. Face à la « montée de l'obscurantisme » outre-Atlantique décrite par les médias de tous bords récemment, l'école semble plus que jamais nécessaire pour former les citoyens éclairés de demain – il vaudrait mieux augmenter la Dotation Globale Horaire chaque année ».

■ Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) et militante du syndicat FO des lycées et collèges

● Tract du 21 janvier 2025

● Expérimentation du Dispositif d'AutoRégulation (DAR) au collège Albert Vinçon à Saint-Nazaire

Le DAR bientôt renommé CAR (Collectif d'AutoRégulation) : un nouvel outil qui annonce la fin du métier d'AESH et le démantèlement des établissements spécialisés ?

L'établissement pilote Albert Vinçon n'est pas un choix anodin. En effet, ce collège est situé à proximité des établissements médico-sociaux de Mindin (IME, ITEP...), menacés aujourd'hui de délocalisation et dont nous revendiquons le maintien à Saint-Brevin.

Le DAR a vocation à n'accueillir que des élèves présentant des troubles du spectre autistique. L'accord des parents est requis.

Le DAR, au collège Albert Vinçon, c'est une salle dédiée et équipée grâce à une enveloppe de 180 000 euros. Pour les personnels qui sont bien souvent contraints d'acheter leur propre matériel afin d'exercer leurs missions d'enseignement ou d'accompagnement, ce montant peut sembler énorme. En réalité,

l'objectif des DAR étant d'accueillir à terme au moins 10 élèves, cela correspond à 18 000 € par élève... contre 45 000 € en enseignement spécialisé.

Le dispositif serait assuré par deux éducatrices spécialisées, a priori présentes 35 heures, avec en soutien un poste d'enseignant recruté sur profil à 21 heures et une psychologue (ABA) à 20 %.

Dans la pratique, l'élève suit les cours en classe ordinaire sans accompagnement, comme les autres camarades. Toutefois, en cas de comportement incompatible avec la situation d'enseignement (déconnexion complète des apprentissages, perte de contrôle, signe de mal-être...), l'élève doit être envoyé dans la salle dédiée au DAR pour être pris en charge par les adultes référents...

Finalement, un choix contraint s'offre aux parents : scolarisation avec aide humaine (AESH) ou sans AESH (DAR ou CAR). Qu'en sera-t-il demain et que deviendront les

missions voire le métier d'AESH ?

Nous sommes inconditionnellement pour le droit de tous les élèves à bénéficier d'un enseignement adapté à leurs besoins.

C'est exactement ce que ne permet plus « l'École inclusive », qui devient parfois aujourd'hui une école de l'exclusion et de la souffrance, tout cela pour faire des économies. C'est la raison pour laquelle nous revendiquons :

- ▶ le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive et des DAR,
- ▶ le maintien des établissements sociaux et médico-sociaux,
- ▶ le recrutement d'AESH à hauteur des besoins, avec la création d'un vrai statut de fonctionnaire.

SIGNEZ LA PÉTITION
Défense de l'enseignement spécialisé



L'Ouest Syndicaliste - Une expérimentation à destination d'élèves à besoins particuliers est en cours au collège Albert Vinçon à Saint-Nazaire. Qu'en est-il ?

AESH - En provenance du Canada, ce dispositif d'autorégulation (DAR) est prévu pour les enfants qui présentent un spectre autistique. À la rentrée scolaire 2024, il a été imposé dans l'établissement par le rectorat sans préparation préalable. Un budget propre et une salle lui sont dédiés. Quatre professionnels ont été recrutés dans ce cadre. Un professeur spécialisé, un psychologue et deux éducateurs spécialisés.

Pour le moment, un seul élève est concerné. Il est seulement suivi pour quelques heures en classe par une AESH, ce qui paraît insuffisant. Les AESH, qui accompagnent directement en cours un ou plusieurs élèves en fonction de notifications de la MDPH*, n'ont en réalité que très peu d'informations.

Comment vous êtes-vous organisés avec le syndicat ?

AESH - L'inquiétude est grande. Il est prévu d'implanter 300 DAR en 2026 puis 700 en 2027. Ne serait-ce pas l'occasion d'en profiter pour fermer les structures ou services spécialisés qui coûtent 2,5 fois plus cher ? Ce

sont les Instituts thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), les Instituts médico-éducatifs (IME) ou bien les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Par ailleurs, nous sommes 130 000 AESH en France et nous revendiquons un vrai statut et un vrai salaire depuis des années. Ce dispositif ne serait-il pas voué à nous faire disparaître pour faire des économies au détriment d'une scolarisation adaptée aux élèves à besoins particuliers ?

Face à cette situation, le syndicat a rédigé un tract (voir ci-contre) afin d'informer les personnels et plus largement les parents d'élèves de cette expérimentation. La pétition nationale initiée par quatre fédérations FO en défense de l'enseignement spécialisé y est relayée.

Je me suis donc déplacée dans plusieurs établissements scolaires afin de rencontrer mes collègues, de les informer de ce qui se passait et de leur proposer de signer la pétition. J'ai reçu un excellent accueil ce qui est un encouragement à poursuivre.

Les AESH du syndicat se réuniront vendredi 4 avril à l'Union locale de Saint-Nazaire.

* Maison départementale des personnes en situation de handicap

■ Action sociale et Santé privée

Sept fédérations syndicales du secteur social et médico-social appelaient le 1^{er} avril à la grève et aux manifestations



1 700 manifestants Place Royale à Nantes

En Loire-Atlantique, ce sont près de 200 enfants qui attendent une place en Institut Médico Éducatif (IME) et plus de 250 enfants qui devraient bénéficier du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Les syndicats départementaux de l'Action sociale FO 44 (SDAS) et de la Santé privée, qui ont participé au rassemblement organisé place Royale à Nantes le 1^{er} avril, revendiquent donc l'ouverture de

places en établissements spécialisés. Sont également mises en avant la formation et l'embauche de professionnels qualifiés ainsi que le financement des établissements et des services à hauteur des besoins. Ils revendiquent de plus l'augmentation générale des salaires, le paiement des 183 € pour tous et l'amélioration des Conventions collectives. Ils s'opposent cependant à une Convention collective Unique qui réduirait significativement le

nombre de congés supplémentaires et ferait dépendre la classification du salarié du poste qu'il occupe, et non de sa qualification. Des délégations FO de l'établissement public médico-social de Mindin et du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire étaient présentes pour manifester leur soutien au secteur privé dont une grande partie des revendications se rejoignent. ■

■ Négociations salariales à Airbus et aux Chantiers Navals

Nous avons publié dans les derniers numéros de L'OS les résultats des négociations salariales dans quelques entreprises du département. Deux négociations se sont conclues par les signatures de Force Ouvrière. À Airbus (Nantes et Saint-Nazaire), l'augmentation

générale obtenue (hors catégorie cadres) est de 1 % incluant le financement (0,2 %) d'un talon de 30 € (augmentation minimale). L'augmentation individuelle dont bénéficient 75 % des salariés à Airbus est de 1,7 % incluant le financement d'un talon de 45 €. Pour les cadres,

l'augmentation individuelle est de 2,7 %. Aux Chantiers Navals, l'augmentation générale est de 1,5 % et l'augmentation individuelle de 1,5 % (3 % d'augmentation individuelle pour les cadres). ■

■ Réouverture de la bibliothèque de l'Union départementale

Après trois années d'interruption, la bibliothèque de l'Union départementale FO 44 rouvrira ses portes le 12 mai prochain dans un nouvel espace.

Horaires repensés, espace aménagé d'un salon de lecture et de nombreux rayonnages, les camarades

bibliothécaires pourront désormais répondre au mieux à vos attentes, avec deux permanences pour vous accueillir et vous conseiller dans vos choix.

La bibliothèque vous offre un vaste éventail d'ouvrages, neufs et d'occasion, dont la majorité sont

tournés vers le mouvement ouvrier. Vous pourrez les consulter sur place, les emprunter mais aussi les acheter à des prix attractifs.

Les horaires d'ouverture :

► Lundi - 13h30-16h00

► Mardi - 13h30-16h00

OU

► Jeudi - 13h30-16h00

OU

► Vendredi matin - 9h00-11h00, selon l'activité de l'UD.



■ Retrait du dispositif ZFE ! (Zone à Faibles Émissions)

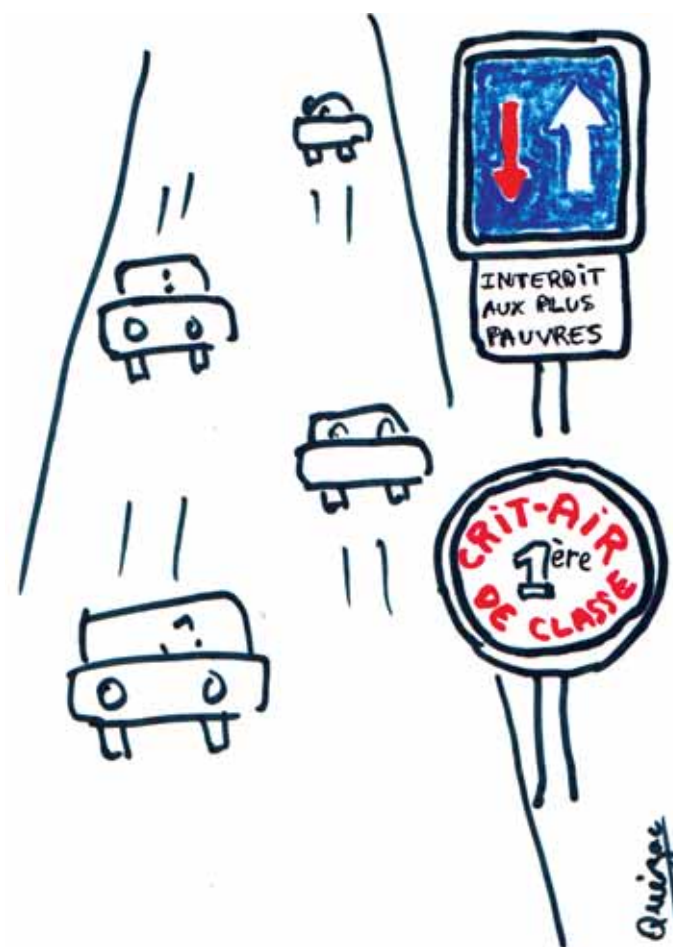
● Communiqué du 31/03/2025 de l'UD CGT-FO 44

Depuis le 1^{er} janvier 2025, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) a été mise en place à l'intérieur du périphérique par Nantes métropole. Cette mesure rendue obligatoire par la Loi Climat et Résilience de 2021 aurait pour objectif « d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques causées par le trafic routier ».

Pour ce faire, les restrictions de circulation au sein de la ZFE s'appliquent du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 19h et l'affichage sur le pare-brise d'une vignette Crit'Air payante au classement de

L'ARGUS précise qu'il est passé de 27 000 € en 2020 à 36 000 € en 2024. Il s'agit donc d'un facteur de discrimination entre ceux qui ont des moyens financiers et les autres.

Et que dire de la crédibilité écologique ? « Un 4x4 flamant neuf et classé Crit'Air 1 va générer au freinage, en raison de son poids, bien plus de pollution qu'une voiture plus vieille mais bien entretenue, dotée d'une vignette 3 » (Rapport sénatorial de 2023). Et que dire de la pollution générée par les bouchons interminables ? Ils doivent pouvoir être résorbés par un développement des infrastructures, du réseau



niveau 1 à 5 est obligatoire. Le défaut de vignette en cas de contrôle est sanctionné par une amende de 68 € ou 135 € selon le gabarit. L'État prévoit l'installation de radars en 2026. Des dérogations sont prévues dans certaines situations mais environ 4 000 véhicules non classés ne répondant pas aux critères gouvernementaux sont interdits à Nantes.

À titre de comparaison, les villes de Paris, Lyon, Montpellier et Grenoble n'autorisent désormais plus l'accès aux ZFE sans une vignette Crit'Air de type 1 ou 2, ce qui représente l'exclusion de plus de 8 millions de véhicules. Et à terme, il ne sera permis que le tout électrique ou hydrogène.

Or, « le prix d'un véhicule neuf n'a jamais été aussi élevé », selon la directrice des programmes du Réseau Action Climat (RAC).

ferroviaire et des transports publics de la métropole nantaise.

Aujourd'hui, le coût de la vignette s'élève à 3,11 € auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement. Mais demain, quelles sont les garanties pour que ne s'ajoute pas une taxe journalière pour accéder aux ZFE comme à Londres ?

La ZFE est un moyen de contrainte et de répression à l'égard des automobilistes. Dans la réalité, elle n'est pas un outil pour améliorer la qualité de l'air. Et ce sont les salariés les plus modestes, qui ne peuvent acheter de voitures récentes, qui sont les plus impactés.

Dans ces conditions, l'Union départementale FO se prononce pour le retrait de ce dispositif. ■

DÉCHIFFRER l'économie en 2025

Extraits du document confédéral
« *Déchiffrer l'économie en 2025* »,
disponible à l'UD sur commande

77
MILLIARDS

LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : EXORBITANTES !

77 milliards d'euros, c'est le coût pour les finances publiques des exonérations de cotisations sociales en 2025. De nombreuses études ont conclu à l'absence d'effets sur l'emploi et la compétitivité des exonérations de cotisations, en particulier celles se situant au-delà de 1,6 du SMIC.

Depuis 2019, les exonérations de cotisations ont augmenté de 26 %. Elles étaient alors de **61 milliards d'euros** !

La part des exonérations non compensées est seule responsable du déficit de la Sécurité sociale depuis 2018. Son coût est passé de **10**

milliards d'euros en 2018 à 19 milliards en 2023, une perte de recettes supérieure au déficit cumulé de la Sécurité sociale (hors Covid).

Ce système, en plus d'être très coûteux, encourage la création d'emplois à bas salaires. Les entreprises, subventionnées pour embaucher près du SMIC, sont incitées à externaliser et à sous-traiter.

En période d'inflation, les employeurs ont intérêt à limiter les hausses de salaires sous le SMIC, car cela compresse les grilles salariales et leur permet de bénéficier de nouvelles exonérations.

49 %

NOTRE SÉCU EN DANGER

Les cotisations sociales ne financent plus que **49 % des 645 milliards d'euros** de recettes des régimes de base prévues en 2025 (contre plus de 95 % en 1980). Pour information, les recettes nettes du budget général de l'État s'élèvent à **312 milliards d'euros**. Par conséquent, les recettes des régimes de base sont plus de deux fois supérieures à celles de l'État. On comprend donc mieux l'appétit féroce des gouvernements successifs à vouloir se l'accaparer !

Celles du régime de base ont été progressivement remplacées par la CSG (20 %) ainsi que d'autres impôts, taxes et contributions sociales (18 %), principalement la TVA (8 %), les taxes sur le tabac (2 %), les

alcools (0,6 %), le forfait social (1 %) ou encore la taxe sur les salaires (3 %). La politique d'exonérations de cotisations patronales est en cause, laquelle s'est poursuivie sans relâche ces dernières années.

En attribuant des recettes fiscales à la Sécurité sociale pour compenser les exonérations, ce sont principalement les salariés qui financent ce que les employeurs ne paient plus, soit par leur consommation (TVA), soit par leur activité (CSG).

Toutefois, cette évolution remet en question les droits ouverts par les cotisations ainsi que le droit de regard et de gestion confié aux représentants des travailleurs.

FO REVENDIQUE :

- l'augmentation des salaires et du point d'indice.
- le retour à l'échelle mobile des salaires de façon à augmenter les salaires en fonction de l'inflation.
- l'augmentation des pensions de retraites et des minima sociaux.
- le rétablissement d'une fiscalité progressive qui mette à contribution les hauts revenus et les revenus financiers.
- de mieux conditionner, évaluer et contrôler les aides publiques aux entreprises.
- l'abrogation de la loi sur les retraites.
- FO DÉNONCE les politiques d'austérité au détriment des services publics.

Billet d'humeur

Rédigé par Claire Compain

● CFDT et MEDEF, même combat !

Le départ des « concertations » de FO, puis de l'U2P et enfin de la CGT signe la mort du « conclave » sur les retraites. Pourtant, la CFDT et le MEDEF s'y accrochent. Mais pour quoi faire ?

Certainement pas pour abroger la contre-réforme Macron de 2023. Dans une interview à la *Tribune Dimanche*, la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, était interrogée sur la nécessité ou pas de remettre à plat le financement de la protection sociale comme le suggère le patronat. « Oui, dit-elle, aujourd'hui la protection sociale repose trop sur le travail ».

On croirait entendre le patronat qui, depuis 1945, revendique qu'on en finisse avec les cotisations sociales ou, autrement dit, sur le fondement de la Sécurité sociale de 1945 qui permet de

préserver le système des appétits des banques et des gouvernements.

Madame Léon, qui considère qu'il faut participer à l'effort de guerre, précise sa pensée : « Je suis d'accord avec l'idée qu'il faut un partage des efforts auprès de tous ceux qui le peuvent, les actifs mais aussi ceux déjà à la retraite [...]. La question des 10 % d'abattement fiscal* dont bénéficient les retraités se regarde ». Seulement, il y a un os. Les retraités lui répondent : **Hors de question** ! Pas touche à l'abattement fiscal de 10 % ! Et c'est ce qu'ont réaffirmé nationalement les 9 organisations de retraités dans un communiqué de presse commun. ■

*Cette mesure a été prise par le gouvernement de Raymond Barre en 1978 dans un souci d'équité fiscale avec les non-

salariés. Les ressources des retraités sont déclarées par les caisses de retraite quand celles des non-salariés sont du déclaratif. Cet abattement n'a rien à voir avec les frais professionnels.



Les Dossiers de l'OS

- 9 %

FONCTION PUBLIQUE, UN PROBLÈME D'ATTRACTIVITÉ ?

Ces dernières années témoignent d'une certaine constance dans les décisions prises par les gouvernements : gel du point d'indice, limitation des embauches, réformes inspirées du « *New public management* », etc.

L'année 2025 sera une nouvelle année blanche pour la rémunération des agents de la fonction publique.

Le point d'indice qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires est pourtant loin d'avoir suivi l'inflation.

Le pouvoir d'achat du point d'indice poursuit donc sa baisse, comme depuis 30 ans, **affichant près de 9 % de perte rien que depuis 2019**.

La rémunération totale des fonctionnaires (incluant l'avancement à l'ancienneté, les primes ou encore la garantie individuelle de pouvoir d'achat) a progressé plus de deux fois moins vite que celle du secteur privé entre 2011 et 2021.

200
MILLIARDS

LES AIDES PUBLIQUES, AUX ENTREPRISES EN 2023 : LA FRANCE CHAMPIONNE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Chaque année, les entreprises bénéficient d'aides publiques liées à des dispositifs dérogatoires et autres subventions.

Elles sont principalement composées de niches fiscales ou d'exonérations de cotisations sociales constituant une perte de recettes pour les services publics et la protection sociale.

Ces aides sont rarement évaluées et lorsqu'elles le sont, certaines s'avèrent inefficaces, comme l'illustrent les exemples du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou des exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 SMIC.

D'autres font l'objet d'une captation par des

grands groupes internationaux qui délocalisent ensuite leur production.

À travers ces aides, les entreprises contribuent de moins en moins au financement des services publics. Le poids de la fiscalité est transféré sur les ménages devant supporter une fiscalité indirecte et anti redistributive de plus en plus lourde.

Alors que certains estiment que la France doit réduire ses dépenses publiques pour assurer son désendettement, les aides aux entreprises sont étonnamment passées sous silence.

100
MILLIARDS

DIVIDENDES : LES CHIFFRES VERTIGINEUX DU CAC 40

L'année 2024 est un record historique pour le CAC 40 qui a reversé près de 100 milliards d'euros à ses actionnaires.

Ces versements se sont accrus de 60 % depuis 2019.

Cette distribution a pris la forme de dividendes pour 73 milliards d'euros et de rachats d'actions pour 25 milliards d'euros.

À l'heure où les plans de licenciements se multiplient, les entreprises du CAC 40 ont ainsi reversé 66 % des bénéfices à leurs actionnaires. Ces chiffres illustrent la prédation qu'opère la finance sur les richesses produites par les travailleurs.

● Harmoniser par le bas et remettre en cause les droits, telles sont les préconisations du Conseil d'Orientation des Retraites

Le premier rapport en date du 6 février 2025 porte sur les « écarts d'espérance de vie et de durée de retraite ».

Le COR nous invite à substituer au « *risque vieillesse* » le « *risque longévité* » et à définir le « *taux de rendement interne* » de ce risque en lieu et place des droits des assurés. Traduction de ce jargon emprunté aux assureurs : mesurer la somme des cotisations versées au regard de la durée durant laquelle la pension est versée.

Ainsi, le rapport établit entre autres que les femmes en catégorie active dans la Fonction publique n'ont pas une espérance de vie plus courte que celles qui ne le sont pas, que « *l'ensemble des bénéficiaires du dispositif de carrière longue n'ont pas une moindre espérance de vie que les autres* », que les travailleurs dans les emplois dangereux ou pénibles « *n'ont pas nécessairement un taux de mortalité supérieur à la moyenne* ». Alors pourquoi prévoir des dispositions particulières, s'interrogent ces experts, qui

proposent donc... de les supprimer.

Daté du 20 mars 2025, le second rapport est une réflexion sur les droits familiaux et les droits conjugaux.

Le maître-mot : harmoniser ! Mais par le bas, bien sûr. Ainsi, pour calculer la pension de réversion dans la Fonction publique et les régimes spéciaux, ils préconisent de prendre en compte les ressources du conjoint survivant comme le fait le régime général, ce qui réduirait le nombre de bénéficiaires et permettrait, précise le rapport, de réaliser des économies de l'ordre de 13 à 17 %.

Dans la même veine, pourquoi maintenir huit trimestres par enfant pour les femmes dans le régime général quand la Fonction publique n'en valide que quatre ? Le rapport admet que la prise en compte de leurs propositions pénaliserait surtout les femmes et en particulier les moins aisées.

C'est ignoble ! Faire échec à ces plans est urgent et vital pour les futurs retraités et en particulier pour les femmes ! ■



« **L**a première victime de la guerre, c'est la vérité » est une maxime attribuée à Rudyard Kipling, écrivain anglais universellement connu pour son *Livre de la jungle*. Dans ce domaine, on se souvient que pour s'emparer des richesses pétrolières de l'Irak, en 2003, le gouvernement américain de l'époque, sous la direction de Bush, et le gouvernement anglais de Blair menèrent toute une campagne mensongère sur la possession par l'Irak de prétendues armes de destruction massive qui ne furent jamais trouvées. Et pour cause, elles n'existaient pas. Des centaines de milliers de civils irakiens payèrent de leur vie ce mensonge d'État. Un mensonge qui n'empêche pas tous les va-t-en-guerre d'aujourd'hui, bien au chaud derrière leurs micros, d'appeler leurs compatriotes à mourir pour la « liberté ». Ils appellent en réalité à mourir dans des guerres impérialistes adorées des industriels qui ne la font pas mais honnies par les peuples qui la font et en sont les principales victimes, illustrant ainsi la phrase de l'écrivain Paul Valéry : « *La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas* ».

La réalité des guerres impérialistes, en dépit des affirmations indécentes des combattants de salon, ce sont des larmes et du sang. Selon Wikipédia, les pertes humaines de la première guerre mondiale s'élèvent à 18,6 millions de morts, 9,7 millions de morts pour les militaires et 8,9 millions pour les civils. Sur le site *Vie-publique.fr* géré par la Direction de l'information légale et administrative, placée sous l'autorité du Premier ministre, on peut lire ces chiffres terrifiants : « *En moyenne, 900 jeunes français mouraient chaque jour sur les champs de bataille. Chaque famille y a perdu un des siens...* ». Toujours selon Wikipédia, le nombre de victimes civiles de la seconde guerre mondiale atteint le total effroyable de 45 millions. Quant à la guerre actuelle entre l'Ukraine et la Russie, si les chiffres sont très difficiles à établir, ce sont des centaines de milliers de morts de chaque côté qui sont à déplorer. Que tous les va-t-en-guerre méditent sur ces faits. Encore faudrait-il qu'il leur reste un semblant d'humanité, ce qui est peu probable, eux qui n'élèvent pas la moindre protestation, ne manifestent aucune émotion devant le génocide en cours commis par l'armée israélienne à Gaza.

En ce qui concerne la guerre en Ukraine, il est maintenant parfaitement documenté qu'une grande majorité de ses morts aurait pu être évitée. En mars 2022, un mois après le début du conflit, des négociations eurent lieu à Istanbul entre les deux pays.

Selon l'ancien chef d'état-major allemand, Harald Kujat, président du comité militaire de l'OTAN de 2002 à 2025, propos publiés le 18 janvier 2023 dans le journal suisse *Zeitgeschehen im Fokus*, « *La Russie avait apparemment accepté de retirer ses troupes sur les frontières d'avant février 2022, avant le début de l'attaque contre l'Ukraine [...] Dans le projet d'Istanbul, l'Ukraine s'engageait à renoncer à intégrer l'OTAN et à ne pas permettre le stationnement de troupes ou de facilités militaires dans son pays* ». Alors qu'à la mi-mars 2022, le *Financial Times* et des journaux allemands rapportaient les progrès en cours. Le 9 avril, Boris Johnson, Premier ministre anglais de l'époque était à Kiev... et l'on n'entendit plus parler de l'accord, à la plus grande satisfaction de tous ceux pour qui une bonne guerre est une guerre qui dure, donc qui rapporte.

Pour le capital financier, la vie de millions d'hommes, de femmes, d'enfants, ne pèse en effet pas lourd face à la recherche effrénée du profit. Dans un marché mondial saturé, la guerre reste un formidable moyen de réaliser la plus-value. En France, la mise en place d'une économie de guerre, avec toutes ses conséquences sur les budgets sociaux, n'a pas d'autre but que d'engraisser tous les vautours qui planent sur les champs de bataille. Dans un article du site *Les Échos*, en date du 3 mars, on peut lire que Thales, groupe français spécialisé dans l'industrie militaire, caracole en tête du CAC 40 avec un gain de 16 %. Les autres entreprises du secteur, Safran et Dassault, progressent respectivement de 3 et de 15 %. On comprend donc tout l'intérêt qu'ont ces gens-là à entretenir, par leurs porte-paroles politiques, un climat anxiogène, et à tenter de faire croire que les chars russes ne sont plus très loin des Champs-Élysées. Toute l'histoire démontre que les guerres impérialistes n'ont rien à voir avec la défense de « valeurs ». Elles ne sont pas dues à des fous sanguinaires. Elles sont, au nom du profit capitaliste, une déclaration de guerre contre les conditions de vie des travailleurs, appelés à renoncer à tous leurs acquis pour qu'une infime minorité parasitaire continue de se gaver. Les travailleurs ne tomberont pas dans le piège grossier d'une union nationale derrière les marchands de canon et leurs fondés de pouvoir, par la lutte de classe. Ils continueront de défendre, en toute indépendance, leurs intérêts particuliers contre la barbarie capitaliste. ■

* À l'époque, un responsable américain avait déclaré : « *Si l'Irak produisait des carottes, nous n'y serions jamais allés* ».

Scandale de Bétharram : « Du sang sur les mains »

C'est une information ahurissante révélée par le média en ligne *Médiacités* : bien que l'académie de Nantes compte plus de 1 000 établissements d'enseignement catholique dans les Pays de la Loire pour 260 000 élèves, le rectorat n'a pas jugé utile d'y effectuer le moindre contrôle lors des deux dernières années !

Alors que l'école du clergé catholique a continué de percevoir 9 milliards d'euros d'argent public en 2024 au titre de la loi Debré, comment ne pas songer à ce directeur du lycée Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Nazaire, fraîchement suspendu pour « comportement inapproprié » avec des élèves ? Un affolement des autorités bien compréhensible dans un contexte où le scandale de Bétharram n'en finit plus d'éclabousser le gouvernement Macron-Bayrou.

Interrogé à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête mise en place à la suite des révélations, Arnaud Gallais, président de l'association Mouvement Enfants, dénonce la protection dont a bénéficié l'Église dans les plus hauts sommets de l'État :

+ 234 MILLIONS FACULTATIFS AUX LYCÉES PRIVÉS

AH MAIS C'EST AUSSI DE LA CULTURE

CONSEIL RÉGIONAL

Quigac

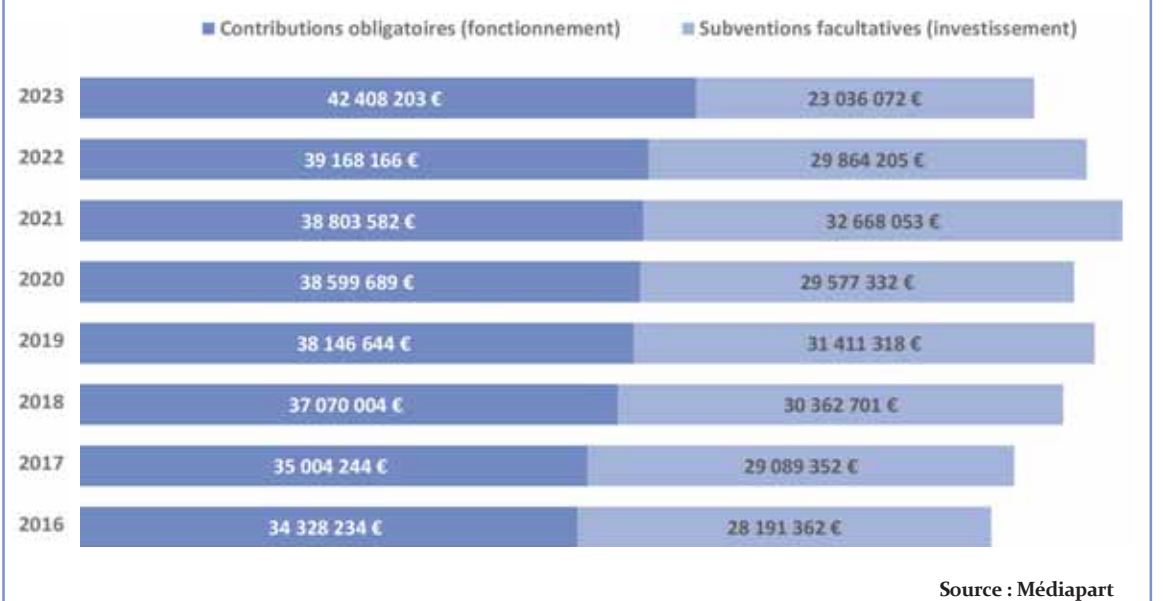
« En septembre 2018, des victimes de violences sexuelles sont venus taper à la porte de l'Assemblée nationale pour demander une commission. Le président de l'Assemblée nationale, à l'époque Richard Ferrand, a refusé au nom de la « prescription ». Nous sommes ensuite allés taper à la porte du Sénat, La même réponse nous a été faite, cette fois car il y avait des affaires en cours... Ce qui a permis à l'Église, qui a les mains pleines de sang, de se faire justice elle-même

en mettant en place la commission Sauvé. [...] Quand le rapport Sauvé a été remis à Emmanuel Macron, en 2021, on apprend qu'il y a 99 000 enfants victimes dans des établissements privés catholiques. [...] Qu'a fait le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jean-Michel Blanquer ? Rien ! Qu'a fait le ministre de la Justice, Éric Dupond-Moretti ? Rien ! »

Vous avez dit « complicité » ? ■

Entre 2016 et 2023, la Région Pays de la Loire a versé plus de 234 millions d'euros de subventions facultatives aux lycées privés

Un chiffre qui la place en deuxième position du classement des douze régions métropolitaines, juste derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes.



Redressé fiscal, mais heureux !



Paraît-il qu'il y a de l'eau dans le gaz entre Emmanuel Macron et Vincent Bolloré ! Pourtant, à en croire ce qui se passe en coulisse, les

deux hommes ont des intérêts bien compris.

Le 25 mars, *Le Canard Enchaîné* nous apprend que le groupe Vivendi,

contrôlé par la holding familiale du milliardaire breton, a écopé d'un redressement fiscal de 2,4 milliards d'euros pour avoir inscrit des moins-values fictives dans ses comptes entre 2008 et 2011.

Des manœuvres qui d'ordinaire exposent à des amendes records. Selon les calculs du journal, la douloureuse aurait même pu monter jusqu'à 640 millions d'euros. Or, dans un premier temps, l'administration fiscale s'est montrée magnanime en se limitant à 320 millions... avant que le ministère ne décide tout simplement d'effacer l'ardoise !

Et sinon, aux dernières nouvelles, la Présidente de la Région Pays de Loire, championne de la gestion de l'argent public, n'a toujours pas protesté. ■